REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 05/01/2021
Reçu en préfecture le 05/01/2021
Affiché le
ID : 030-213003239-20201215-D2020_12-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110

Séance du **15 décembre**

Numéro de délibération **D2020_12**

L'an 2020

et le QUINZE

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

RIBOT Georges, OZILJean Pierre, COEURDACIER DE GESNES Ophélie, PRIVAT Christian, PRIVAT Eric, NOGARET Jerome, BRUNEL Laurent, LINGERAT Céline, SOLEIROL Claude, KUBANI Sébastien,

Absents :

VOILLIOT Loic

A été nommé secrétaire :Katy ERDELYI

Objet de la Délibération

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose par son article L,2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable,
Ce rapport doit etre présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la cloture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération, En application de l'article D2224-7 du CGCT, le présent rapport ert sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie electronique, au préfet et au système d'information prévu par l'article L213-2 du code de l'environnement (le SISPEA)
Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement
www,services,eaufrance,fr
Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT, Ces indicateurs doivent en outre etre saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de15 jours,
Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :
- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site : www,services,eaufrance,fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

publication du

notification du